

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS Mairie de Thuir : 04 68 84 67 60

<i>Mardi : de 8h30 à 11h00 .</i>	<i>Jeudi : de 8h30 à 11h00/13h00à 16h00</i>
<i>Mercredi : de 13h00 à 16h00</i>	<i>Vendredi : de 8h30 à 11h00</i>

Il vous sera demandé les dates et lieux de naissance de vos parents
Fournir OBLIGATOIREMENT les ORIGINAUX

MAJEUR

- Carte d'identité valable ou périmée depuis moins de 2 ans
- OU Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois + Permis de Conduire recto/verso
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture EDF, gaz, eau, téléphone, impôts, assurance habitation (pas de facture de résiliation ou de relance pas d'attestation SAUR ou EDF)
- 1 photo de moins de 6 mois, en couleur et sur fond clair uni
- Timbres fiscaux : 86 Euros ou timbre électronique (timbres.impots.gouv.fr)
- Si renouvellement : ancien passeport
- Si perte du passeport : déclaration de perte établie par la Mairie
- Si vol du passeport : déclaration de vol établie par la Gendarmerie

MINEUR

- Carte d'identité valable ou périmée depuis moins de 2 ans
- OU Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture EDF, gaz, eau, téléphone, impôts, assurance habitation (pas de facture de résiliation ou de relance pas d'attestation SAUR ou EDF)
- 1 photo de moins de 6 mois, en couleur et sur fond clair uni
- Timbres fiscaux : ou timbre électronique (timbres.impots.gouv.fr)
 - avant 15 ans 17 euros
 - à partir de 15 ans 42 euros
- Livret de famille
- Carte d'identité du représentant légal
- En cas de divorce : jugement complet
- Si renouvellement : ancien passeport
- Si perte du passeport : déclaration de perte établie par la Mairie
- Si vol du passeport : déclaration de vol établie par la Gendarmerie

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR (adulte/enfant)

Lorsque vous êtes hébergé

- Attestation de la personne qui vous héberge précisant la date d'hébergement
- Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) + Pièce d'identité valable de l'hébergeant